



COVID19 : aménagements des examens, des MCCC et de la seconde session

Le 7 mai 2020

Message de Virginie LAVAL, vice-présidente en charge des formations, présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire

A l'intention des personnels de l'université de Poitiers

Madame, monsieur,

Chère collègue, cher collègue,

Dans les circonstances particulières que nous vivons, les orientations générales de l'université en matière de formation continuent de faire l'objet d'une large concertation avec vos assesseurs à la pédagogie et les élus de la CFVU.

A la suite de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du 16 avril qui a voté les principes généraux des examens et des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC), la CFVU de ce jeudi 7 mai s'est réunie à nouveau afin de délibérer sur les aménagements des examens et MCCC propres à chaque composante, ainsi que sur l'organisation de la seconde session.

L'ensemble des équipes s'est attachée à aménager les examens à partir d'un principe de bienveillance vis-à-vis des étudiants, afin qu'ils soient le moins possible pénalisés par la situation. Une vigilance spécifique est apportée à la prise en compte des difficultés créées ou augmentées par la crise sanitaire, afin de garantir le maintien d'une égalité de traitement entre les étudiants d'une même formation. Des épreuves de remplacement sont proposées aux étudiants empêchés et des formats d'évaluation adaptés à leur situation leur sont également proposés.

Des examens et des MCCC aménagées pour tenir compte de la situation de chaque formation

Les élus de la CFVU ont validé l'aménagement des examens et des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) propres à chaque composante. Je remercie le travail des assesseurs à la pédagogie et des équipes pédagogiques qui ont veillé à respecter l'ensemble des principes généraux, tout en les adaptant aux spécificités de leurs formations. Les modalités d'aménagement propres à chaque formation seront transmises aux étudiants dans les meilleurs délais par les responsables pédagogiques. Vous pouvez les retrouver dès à présent sur [l'intranet de l'université](#) .

Une seconde session allégée pour veiller à l'égalité des chances

Les élus de la CFVU ont validé l'organisation de la seconde session, sous la forme d'épreuves à distance, dans un format allégé, afin de veiller à l'égalité des chances de tous les étudiants ([informations sur le site internet de l'université](#)). Les grands principes généraux votés par la CFVU du 16 avril s'appliquent également pour les évaluations de la seconde session. Les modalités d'aménagement propres à chaque formation pour la seconde session seront transmises aux étudiants en temps utiles par vos responsables pédagogiques

Un calendrier des examens aménagé en faveur des étudiantes et des étudiants

Le calendrier universitaire a été ajusté afin que la seconde session ne déborde pas sur la période estivale ou sur la prochaine rentrée universitaire et pour permettre à chaque composante de s'y insérer en fonction des spécificités de ses formations.

-Les épreuves du semestre pair (examens ou session de remplacement) se dérouleront à distance à partir du 18 mai et les jurys se tiendront début juin.

-Les épreuves de la seconde session se tiendront à partir du 10 juin et jusqu'au 30 juin. Les jurys associés se tiendront à partir du 1^{er} juillet.

Un dispositif d'aide d'urgence pour accompagner les étudiantes et les étudiants en difficulté

L'université de Poitiers a mis en place depuis le 7 avril 2020 une nouvelle aide d'urgence, accessible aux étudiantes et étudiants en difficulté en raison de la crise sanitaire. Cette aide d'urgence permet, selon les situations, de proposer un soutien en nature (prêt d'ordinateur, assistance, notamment pour garde d'enfant(s) ou courses) et/ou un soutien financier (compensation de perte de gratification de stage ou de perte de revenu, prise en charge de frais imprévus).

Les dispositifs d'aide aux étudiantes et étudiants restent actifs et mobilisables, afin de répondre aux difficultés d'ordre social, sanitaire ou numérique (cf. [informations sur le site internet de l'université](#)). A la date du 5 mai, 718 étudiantes et étudiants en provenance de l'intégralité des composantes pédagogiques sont éligibles à ce dispositif.

Une part des ressources de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) a été mobilisée spécifiquement pour venir en soutien aux étudiantes et étudiants nécessiteux. Les propositions formulées par la commission CVEC ont été validées par les élus de la CFVU.

Je remercie les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la pédagogie ainsi que tous les personnels BIATSS pour leur investissement permanent au service des étudiantes et des étudiants en cette période si difficile.

Bien à vous,

Virginie LAVAL

Vice-Présidente en charge des formations

Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)